

La Run des Filles®

RÈGLEMENT

Art.1-PRESENTATION :

L'association TO JAF et la SAS BAM SUD-EST organisent :

LA VAISONNAISE : le 9 Juin 2018. Départ à 20 h 00 sur la commune de VAISON LA ROMAINE.

LA L'ISLOISE : le 16 juin 2018. Départ à 20 h 00 sur la commune de L'ISLE SUR LA SORGUE.

L'APTESIENNE : le 30 juin 2018. Départ à 20 h 00 sur la commune d'APT.

Catégories d'âge : Minime à Master. **Temps limite** : 1 heure. 3 épreuves **exclusivement féminines**.

Renseignements sur le site : www.bamsudest.com

Art.2-INSCRIPTIONS/MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION :

Auprès de la société BAM SUD-EST : www.bamsudest.com.

10€ jusqu'à 00 h 00 la veille de chaque épreuve, 12€ le jour même (heure limite des inscriptions : ½ heure avant le départ).

Les épreuves sont ouvertes aux licenciées et non licenciées à partir de la catégorie minime : née en 2003-2004. Toute athlète non licenciée à la F.F.A., F.F.TRIATHLON, F.F.H, UFOLEP, FSGT, FFCO, FNFR doit fournir un certificat médical ou sa copie datant de moins d'un an à la date de la course. Suite à la circulaire n°13 du 21 avril 2008, il est précisé que le certificat médical doit comporter la mention « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition », ou, « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ».

La participation des enfants est soumise à la responsabilité de leurs parents, une décharge devra être signée et présentée par les parents. La participation à la course enfants est de 2€ par enfant.

ENFANTS : Autorisés à partir de la catégorie MINIMES, soit les enfants nés avant le 31/12/2004.

Parcours Enfants (1Km) : Réservé aux personnes nées (e)s entre le 1 janv. 2005 et le 31 déc. 2012.

Il est expressément rappelé que les enfants participent à l'événement sous la responsabilité de leur(s) parent(s).

Art.-3 : ASSURANCE :

Responsabilité civile souscrite auprès de la FSGT.

Les licenciées bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participantes de s'assurer personnellement.

Art.-4 : RAVITAILLEMENTS :

Aux environs du Km 1,2, du Km 2,4, du Km 3,6 et à l'arrivée pour les 3 épreuves.

Art.-5: SECURITE PARCOURS :

Assurée par des signaleurs dûment déclarés auprès des Préfectures ou Sous-Préfectures de Vaucluse. Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course toute concurrente paraissant inapte à poursuivre l'épreuve. Les concurrentes sont tenues d'emprunter la partie droite de la chaussée et de respecter le code de la route.

Art.-6:CLASSEMENTS/RECOMPENSES :

Classements établis par BAM SUD-EST. Un « lot » pour chaque participante. Récompenses pour les 3 premières au scratch du 4,8 Km (pas de cumul, sauf pour les participantes au classement DUO et classement TRIO).

Classement Duo : La première équipe (classement établi par cumul des temps).

Classement TRIO: la première équipe de 3 participantes (classement établi par cumul des temps).

Art.- 7: DROIT A L'IMAGE :

"J'autorise expressément les organisateurs de la RUN DES FILLES ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation aux courses : LA VAISONNAISE, LA L'ISLOISE, L'APTESIENNE sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée", conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978.

Art.-8: CAS DE FORCE MAJEURE :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art.-9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT :

Toute concurrente reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.

